



Communication du mercredi 1er avril

Chères AMAP, chers paysans et paysannes,

Suite à la déclaration du ministre de l'agriculture Didier Guillaume le 24 mars appelant les personnes confinées chez elles et au chômage technique à « rejoindre la grande armée de l'agriculture française », le réseau des AMAP a été questionné par des amapiens et des personnes extérieures souhaitant apporter leur aide aux paysans. Des paysans ayant été sollicités nous ont contactés pour savoir **comment répondre à ces propositions d'aide, étant donné le contexte de confinement actuel ?**

Premièrement, **l'appel du ministre de l'agriculture concerne un renfort salarié et non bénévole**. Il s'agit de permettre à des salariés qui subissent une mesure d'activité partielle de conclure un contrat de travail avec des agriculteurs.

Pour rappel, le bénévolat correspond à une aide ponctuelle, non rémunérée (même en nature), et sans lien de subordination. Les ateliers pédagogiques mis en oeuvre dans le cadre des AMAP rentrent dans cette catégorie, ayant par ailleurs une visée pédagogique pour les amapiens.

L'assurance collective dont bénéficient les AMAP adhérentes au réseau couvre les activités de l'AMAP, aussi bien les livraisons hebdomadaires que les ateliers ponctuels sur la ferme.

En temps de confinement, il nous semble compliqué et difficilement justifiable auprès des assureurs de continuer à réaliser des ateliers pédagogiques sur la ferme. Le réseau déconseille donc les coups de main sur la ferme, sous couvert de l'AMAP, en période de confinement. Bien entendu, il reste dans le droit et de la responsabilité de chacun de prendre sa décision, en connaissance de cause.

Les livraisons des AMAP sont autorisées, comme nous l'indiquons depuis le début de confinement, dans la mesure où elles répondent à des impératifs économiques pour les paysans et à des enjeux alimentaires pour les amapiens, sous couvert de respect des mesures d'hygiène. L'aide pour la préparation des paniers en amont de la livraison - sur la ferme ou non - rentre dans ce cadre.

Enfin, **il est primordial, avant tout, de prendre en compte les besoins réels des paysans**. A priori et sans vouloir généraliser, les retours que l'on a eus de la part des paysans du réseau ne vont pas dans le sens d'une demande importante et urgente de main d'oeuvre supplémentaire. Par ailleurs, les besoins techniques qu'ils rencontrent sur la ferme seront difficilement satisfaits par une main d'oeuvre ponctuelle non qualifiée.

Le Collectif d'AMAP HDF salue bien entendu ces propositions d'aide, révélatrices de l'esprit de solidarité intrinsèque au réseau des AMAP.

N'étant pas du ressort du réseau des AMAP de mettre en lien les agriculteurs avec des salariés agricoles, nous vous invitons à passer par la plateforme nationale dédiée : <https://desbraspourtonassiette.wizi.farm/>

Restant à votre écoute pour toute question,

Solidairement,

Le Collectif d'AMAP HDF